

Avis rectificatif concernant l'appel d'offres ouvert n°13/2007

Relatif à la réalisation d'une étude de consolidation des besoins en recrutement sur le plan national.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06-388 précité, à savoir :

1- Un dossier administratif :

- a) - la déclaration sur l'honneur ;
- b) - la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- c) - l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- d) - l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis d'un an par an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e) -le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;

f) - le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

2- Dossier technique comprenant :

- a)-une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b)-les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisations, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

3- Un dossier additif :

Le certificat d'agrément (D13).

4- Offre Technique

Une enveloppe portant la mention offre technique dont le contenu est précisé dans le règlement de la consultation.



Des compétences pour l'emploi,
des emplois pour les compétences.